

**2017\_CT2\_225**

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subvention à l'association Pays d'Aix Associations - Approbation d'une convention**

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GALLESE Alexandre – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Guy ALBERT** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Agriculture

■ Séance du 11 mai 2017

05\_7\_01

### ■ Attribution de subventions à l'association Pays d'Aix Associations e - Approbation d'une convention

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'aide aux acteurs économiques de proximité fait partie de la stratégie de développement économique retenue par le Pays d'Aix.

A ce titre, ce dernier propose de soutenir un certain nombre d'associations à caractère économique qui mènent, à l'échelle du Pays d'Aix, des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique :

1. LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES,  
Ces associations ont pour vocation de proposer une assistance et un accompagnement aux porteurs de projets. Elles proposent un éventail de dispositifs capables d'évaluer la faisabilité du projet, sa fiabilité, sa viabilité... et permettent ainsi de limiter les risques d'échecs. Chaque association a sa spécificité et une bonne connaissance des acteurs leur permet de cerner les besoins du porteur de projet et de le diriger jusqu'à son interlocuteur privilégié.
2. LE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AUX FILIÈRES D'EXCELLENCE,  
La politique de soutien aux filières d'excellence se caractérise par une politique d'accompagnement des pôles de compétitivité, structures créées par l'Etat. Mise en place en 2005, la politique des pôles de compétitivité a pour objectif de renforcer la compétitivité de l'économie française et de développer la croissance et l'emploi.

Elle encourage les démarches partenariales entre trois acteurs clés de l'innovation (les entreprises, les établissements de recherche et les organismes de formation), autour d'une stratégie commune, sur une thématique et un territoire donnés. L'Etat a commandé à ce jour deux évaluations des Pôles.

### 3. LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Ces associations ont pour vocation de tisser sur les zones principales d'activités des réseaux d'échanges et d'informations, de mutualiser les offres de services (déchets, transports, sécurité, emplois...). Elles sont indispensables au bon fonctionnement d'une zone.

### 4. ANIMATIONS, COMMUNICATION, ÉVÉNEMENTS À CARACTÈRE ÉCONOMIQUE

Il s'agit de permettre à des associations qui n'ont pas toutes un caractère strictement économique de maintenir des événements ancrés dans les communes et qui procèdent de façon indirecte au rayonnement du territoire.

#### Sigles :

<b>ICE</b>	Innovation et Création d'Entreprise
<b>PC</b>	Pôle de Compétitivité
<b>ZA</b>	Zone d'Activité
<b>ANIM°</b>	Animation, communication, événements à caractère économique

Le présent rapport a pour objet l'attribution de subventions d'un montant total de 152.000 € à l'association PAYS D'AIX ASSOCIATIONS, dont l'objet est de promouvoir et soutenir la vie associative sur le Territoire du Pays d'Aix.

PAYS D'AIX ASSOCIATIONS compte plus de 700 associations adhérentes. Ses services s'adressent à plus de 2.000 associations ayant des activités sur l'ensemble du Pays d'Aix. Celles-ci rassemblent 35.000 de nos concitoyens, bénévoles agissant dans tous les domaines de la vie du territoire.

Pour accompagner ces bénévoles dans la gestion de leur association, pour les soutenir dans la réalisation de leurs projets et pour promouvoir leurs activités, PAYS D'AIX ASSOCIATIONS développe tous les services nécessaires.

Les actions menées par cette association au titre de l'exercice 2017 s'articulent autour des axes suivants :

- 1) Organiser le salon annuel de la vie associative du Pays d'Aix, dénommé ASSOGORA
- 2) Accompagner les associations du Pays d'Aix
- 3) Communiquer sur l'activité des associations du Pays d'Aix
- 4) Gérer un observatoire statistique de la vie associative en Pays d'Aix

2

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La délibération n° 2010-A099 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 20 avril 2017.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- La volonté du Pays d'Aix de soutenir un certain nombre d'associations qui mènent, à l'échelle de son territoire des actions pertinentes, en cohérence avec les principaux axes de sa politique de développement économique.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée à l'association PAYS D'AIX ASSOCIATIONS une subvention de 152.000 €.

**Article 2 :**

Les termes de la convention d'objectifs à conclure avec PAYS D'AIX ASSOCIATIONS sont approuvés.

**Article 3 :**

Madame le Président du Conseil de Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention ci-annexée.

**Article 4 :**

La dépense en résultant sera imputée sur la ligne 3A/61/6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

N° GU	Association	Action subventionnée	Subvention N-1	Budget 2017	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Convention d'objectifs Oui/non
074	PAYS D'AIX ASSOCIATIONS	Communication sur les activités des associations	59.000 €	112.038 €	59.000 €	<b>55.000 €</b>	OUI
075	PAYS D'AIX ASSOCIATIONS	Accompagnement des associations	52.000 €	133.457 €	52.000 €	<b>52.000 €</b>	OUI
076	PAYS D'AIX ASSOCIATIONS	Salon ASSOGORA	29.000 €	75.170 €	29.000 €	<b>25.000 €</b>	OUI
077	PAYS D'AIX ASSOCIATIONS	Observatoire de la vie associative	20.000 €	56.326 €	20.000 €	<b>20.000 €</b>	OUI
					<b>TOTAL</b>	<b>152 000 €</b>	

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

DOSSIER N° <b>2017-074</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DE METROPOLE DU
TIERS N° 6263	<b>20 avril 2017</b>	<b>11 mai 2017</b>	
<b>PAYS D'AIX ASSOCIATIONS (PAA)</b>			
PRÉSIDENT	Madame Patricia AUBANEL		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	<p>Créée en 1990, cette association a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir, développer et promouvoir la vie associative sur le territoire du Pays d'Aix</li> <li>- gérer et animer les installations et équipements (location de salles de réunion, de permanence, de conférence, location de matériel...) qui lui sont confiés en veillant à leur plein emploi et à leur meilleure utilisation</li> <li>- prendre toutes initiatives favorisant la participation de la population à la vie associative et fédérative</li> <li>- exercer la fonction de porteur de projets dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales et/ou des établissements publics en direction de tous les publics</li> <li>- proposer aux pouvoirs publics et aux membres les avis et propositions qui relèvent de sa compétence</li> <li>- procéder ou contribuer à toutes études et recherches en faveur de la promotion de la vie associative et des politiques publiques</li> </ul>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour la communication sur les activités des associations du Pays d'Aix .</p> <p>La communication a pour objectif de maintenir et entretenir la relation entre les associations et le public, afin de faciliter les échanges, et que celui-ci puisse bénéficier de leurs services ou s'y engager en tant que bénévole.</p> <p>Elle se décline sur différents supports :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le journal « A plus B »</b> ; le magazine de la Vie Associative en Pays d'Aix qui présente des associations du Pays d'Aix, afin de montrer aux habitants de notre territoire l'importance des associations dans leur vie, leur faire découvrir des initiatives associatives et leur donner envie de s'engager.</li> <li>- <b>Un portail de la vie associative sur internet</b>, qui propose aux visiteurs un répertoire des associations du Pays d'Aix, un agenda des actions et événements des associations, ainsi que des contenus vidéos et un ensemble d'outils facilitant le développement des associations.</li> <li>- <b>Le développement d'une application smartphone</b></li> </ul>		
AUTRES FINANCEURS	<p>CR PACA = 1.800 €      CD13 = 2.000 €</p> <p>COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE = 23.439 €</p>		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	<b>112.038 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>113.499 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	<b>59.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	<b>59.000 €</b>
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	<b>55.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	<b>59.000 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>49,09 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>51,98 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

**Communication des Associations 2017**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Annuel 2017
Lieu(x) de réalisation	Tout le Territoire du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Service de communication des associations du Pays d'Aix
Public(s) ciblé(s)	Toutes les associations de la CPA, afin de leur permettre
Nombre de participants / exposants	d'entrer en contact avec les habitants, et que ceux-ci,
Nombre de spectateurs / visiteurs	bénéficient de leurs services ou s'y engagent en bénévole
Durée de l'action	Annuel 2017
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée .....€)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros.

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>4 070</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>23 516</b>
Achats	1 131	Vente	
Prestations de services	/	Autres produits	
Matières et fournitures	1 809	Cotisations	
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>	<b>20 363</b>	Etat (à détailler) .....	
Locations	10 753	Région (s) CR-PACA.....	1 800
Entretien	2 600	Département (s) CD-13.....	2 000
Assurances	1 131	Commune (s) Aix-en-Provence.....	23 439
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>21 332</b>	<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	<b>59 000</b>
Honoraires	2 668	<b>Territoire Marseille Provence</b>	
Publicité	863	<b>Territoire du Pays Salonais</b>	
Déplacements, missions	3 957	<b>Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	
		<b>Territoire Istres Ouest Provence</b>	
<b>Charges de personnel</b>	<b>61 050</b>	<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Salaires bruts	53 814	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	7 236	.....	
		Fonds Européens	
<b>Autres frais généraux</b>	<b>3 980</b>	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	2 284
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>112 038</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>112 038</b>

Emplois des contributions en nature	Contributions volontaires en nature
Secours en nature	Bénévolat
Mise à disposition (biens & prestations)	Prestations en nature
Personnel bénévole	Dons en nature
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>

**Obligatoire :** La subvention demandée à la METROPOLE de 59.000.€ représente ....53..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence. Cachet de l'Association :  
Le 28.../...09.../...2016

PAYS D'AIX ASSOCIATIONS  
Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix  
Le Ligoures - pl. Romée de Villeneuve  
13 090 Aix en Provence  
04 42 17 97 00 - 04 42 17 97 09  
www.paysdaixassociations.org

9

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

DOSSIER N° <b>2017-075</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DE METROPOLE DU
TIERS N° 6263	<b>20 avril 2017</b>	<b>11 mai 2017</b>	
<b>PAYS D'AIX ASSOCIATIONS (PAA)</b>			
PRÉSIDENT	Madame Patricia AUBANEL		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	<p>Créée en 1990, cette association a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir, développer et promouvoir la vie associative sur le territoire du Pays d'Aix</li> <li>- gérer et animer les installations et équipements (location de salles de réunion, de permanence, de conférence, location de matériel...) qui lui sont confiés en veillant à leur plein emploi et à leur meilleure utilisation</li> <li>- prendre toutes initiatives favorisant la participation de la population à la vie associative et fédérative</li> <li>- exercer la fonction de porteur de projets dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales et/ou des établissements publics en direction de tous les publics</li> <li>- proposer aux pouvoirs publics et aux membres les avis et propositions qui relèvent de sa compétence</li> <li>- procéder ou contribuer à toutes études et recherches en faveur de la promotion de la vie associative et des politiques publiques</li> </ul>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'accompagnement des associations .</p> <p>Le programme d'accompagnement mis en œuvre par PAYS D'AIX ASSOCIATIONS en direction des associations a pour objectif de dispenser des conseils, des formations et des informations juridiques, comptables et techniques au sein de la Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix. Ces services assurés par des professionnels permettent aux associations du Pays d'Aix de fonctionner en toute sécurité du point de vue juridique, social et comptable, et de développer des projets débouchant sur la création d'emplois.</p>		
AUTRES FINANCEURS	<p>CR PACA = 9.000 €      CD13 = 5.500 €</p> <p>COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE = 41.179 €</p>		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	<b>133.457 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>132.707 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	<b>52.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	<b>52.000 €</b>
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	<b>52.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	<b>52.000 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>38,96 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>39,18 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**  
**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
 Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

*Formations, Informations et Conseils aux Associations et aux bénévoles*

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Annuel 2017
Lieu(x) de réalisation	Tout le Territoire du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Accompagnement des associations du Pays d'Aix en conseil
Public(s) ciblé(s)	juridique, comptable, social, technique, afin de leur permettre
Nombre de participants / exposants	de fonctionner en sécurité et ainsi rendre leurs actions auprès
Nombre de spectateurs / visiteurs	des habitants sûres et régulières, en particulier dans l'emploi.
Durée de l'action	Annuel 2017
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**  
 Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année  
**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

<b>CHARGES</b>	<b>Montants</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montants</b>
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>4 067</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>23 496</b>
Achats	1 130	Vente	
Prestations de services	/	Autres produits	
Matières et fournitures	1 807	Cotisations	
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>	<b>51 848</b>	Etat (à détailler) .....	
Locations	8 246	Région (s) CR-PACA.....	9 000
Entretien	2 598	Département (s) CD-13.....	5 500
Assurances	1 130	Commune (s) Aix-en-Provence.....	41 179
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>11 323</b>	<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	<b>52 000</b>
Honoraires	2 666	Territoire Marseille Provence	
Publicité	863	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	3 954	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
<b>Charges de personnel</b>	<b>61 000</b>	<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Salaires bruts	53 770	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	7 230	.....	
		Fonds Européens	
<b>Autres frais généraux</b>	<b>3 976</b>	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	2 282
		.....	
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>133 457</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>133 457</b>

<b>Emplois des contributions en nature</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	32 444	Prestations en nature	7 982
Personnel bénévole	7 982	Dons en nature	32 444
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>40 426</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>40 426</b>

**Obligatoire :** La subvention demandée à la METROPOLE de .52.000.€ représente ....39..... %  
 du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à ..Aix-en-Provence.. Cachet de l'Association :  
 Le ..28.../..09.../..2016

PAYS D'AIX ASSOCIATIONS  
 Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix  
 Le Ligoures - pl. Romée de Villeneuve  
 13 090 Aix en Provence  
 04 42 17 97 00 - 04 42 17 97 09  
 www.paysdaixassociations.org

9

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
 DE  
 Date de télétransmission : 29/05/2017  
 Date de réception préfecture : 29/05/2017

DOSSIER N° 2017-076	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DE METROPOLE DU
TIERS N° 6263	20 avril 2017	11 mai 2017	
<b>PAYS D'AIX ASSOCIATIONS (PAA)</b>			
PRÉSIDENT	Madame Patricia AUBANEL		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	<p>Créée en 1990, cette association a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir, développer et promouvoir la vie associative sur le territoire du Pays d'Aix</li> <li>- gérer et animer les installations et équipements (location de salles de réunion, de permanence, de conférence, location de matériel...) qui lui sont confiés en veillant à leur plein emploi et à leur meilleure utilisation</li> <li>- prendre toutes initiatives favorisant la participation de la population à la vie associative et fédérative</li> <li>- exercer la fonction de porteur de projets dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales et/ou des établissements publics en direction de tous les publics</li> <li>- proposer aux pouvoirs publics et aux membres les avis et propositions qui relèvent de sa compétence</li> <li>- procéder ou contribuer à toutes études et recherches en faveur de la promotion de la vie associative et des politiques publiques</li> </ul>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour l'organisation d'ASSOGORA 2017, Salon de la Vie Associative et du Bénévolat du Pays d'Aix, qui se tiendra le 10 septembre 2017 à Aix-en-Provence.</p> <p>L'ASSOGORA est une manifestation de promotion de la vie associative en Pays d'Aix, ayant pour but de favoriser la rencontre et la communication du mouvement associatif avec le public. Pour sa 39ème édition, l'ASSOGORA regroupera 400 associations et 25 000 visiteurs attendus.</p> <p>Cette manifestation annuelle est l'occasion pour les associations de présenter leur activité et de trouver des bénévoles, et pour les visiteurs de trouver l'activité ou l'engagement qu'ils désirent.</p>		
AUTRES FINANCEURS	CD13 = 3.000 €    COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE = 9.668 €		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>75.170 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>73.350 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2016	<b>29.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	<b>29.000 €</b>
SUBVENTION 2016 PROPOSÉE	<b>25.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	<b>29.000 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>33,25 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>39,54 %</b>

<p>Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170511-2017_CT2_225- DE Date de télétransmission : 29/05/2017 Date de réception préfecture : 29/05/2017</p>
--

**DESRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

**ASSOGORA 2017, 39e Salon de la Vie Associative et du Bénévolat du Pays d'Aix**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	10 Septembre 2017, dimanche.
Lieu(x) de réalisation	Aix-en-Provence, Cours Mirabeau / Allées Provençales
Contenus et objectifs de l'action	Salon des Associations et du Bénévolat de la CPA
Public(s) ciblé(s)	Tous les habitants et toutes les associations de la CPA
Nombre de participants / exposants	400 associations,
Nombre de spectateurs / visiteurs	25.000 visiteurs
Durée de l'action	1 journée
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée : .....€)
Inscriptions payantes	oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> (montant de l'inscription : ... 45.... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

<b>CHARGES</b>	<b>Montants</b>	<b>PRODUITS</b>	<b>Montants</b>
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>1 578</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>31 909</b>
Achats	789	Vente	
Prestations de services	/	Autres produits	
Matières et fournitures	789	Cotisations	
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>	<b>17 964</b>	Etat (à détailler) .....	
Locations	8 259	Région (s) CR-PACA .....	
Entretien	1 814	Département (s) CD-13 .....	3 000
Assurances	789	Commune (s) Aix-en-Provence .....	9 668
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>9 384</b>	<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	<b>29 000</b>
Honoraires	1 862	<b>Territoire Marseille Provence</b>	
Publicité	2 079	<b>Territoire du Pays Salonais</b>	
Déplacements, missions	2 761	<b>Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile</b>	
		<b>Territoire Istres Ouest Provence</b>	
<b>Charges de personnel</b>	<b>42 600</b>	<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Salaires bruts	37 551	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	5 049	.....	
		Fonds Européens	
<b>Autres frais généraux</b>	<b>2 777</b>	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	1 594
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>75 170</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>75 170</b>

<b>Emplois des contributions en nature</b>		<b>Contributions volontaires en nature</b>	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	22 809	Prestations en nature	5 633
Personnel bénévole	5 633	Dons en nature	22 809
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>28 442</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>28 442</b>

**Obligatoire** : La subvention demandée à la METROPOLE de 29.000.€ représente ..... 39..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à..Aix-en-Provence.. Cachet de l'Association :  
Le ..28.../..09.../..2016

PAYS D'AIX ASSOCIATIONS  
Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix  
Le Ligoures - pl. Romée de Villeneuve  
13 090 Aix en Provence  
04 42 17 97 00 - 04 42 17 97 09  
www.paysdaixassociations.org

9

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

DOSSIER N° <b>2017-077</b>	COMMISSION ECONOMIQUE DU	CONSEIL DE TERRITOIRE DU	BUREAU DE METROPOLE DU
TIERS N° 6263	<b>20 avril 2017</b>	<b>11 mai 2017</b>	
<b>PAYS D'AIX ASSOCIATIONS (PAA)</b>			
PRÉSIDENT	Madame Patricia AUBANEL		
SIÈGE	AIX-EN-PROVENCE		
OBJET STATUTAIRE	<p>Créée en 1990, cette association a pour objet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soutenir, développer et promouvoir la vie associative sur le territoire du Pays d'Aix</li> <li>- gérer et animer les installations et équipements (location de salles de réunion, de permanence, de conférence, location de matériel...) qui lui sont confiés en veillant à leur plein emploi et à leur meilleure utilisation</li> <li>- prendre toutes initiatives favorisant la participation de la population à la vie associative et fédérative</li> <li>- exercer la fonction de porteur de projets dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales et/ou des établissements publics en direction de tous les publics</li> <li>- proposer aux pouvoirs publics et aux membres les avis et propositions qui relèvent de sa compétence</li> <li>- procéder ou contribuer à toutes études et recherches en faveur de la promotion de la vie associative et des politiques publiques</li> </ul>		
OBJET DE LA DEMANDE	<p>L'association sollicite l'aide de la Métropole pour la gestion de l'observatoire de la vie associative.</p> <p>Cette action consiste en la mise en place d'observations statistiques normalisées CNRS des associations du territoire comportant la veille , la collecte et la diffusion de renseignements sur les activités des grands acteurs associatifs et sociaux, locaux et nationaux (fondations, entreprises, CESE...) destinés à l'innovation locale.</p>		
UTRES FINANCEURS	<p>CR PACA =3.600 €      CD13 = 2.000 €</p> <p>COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE = 16.147 €</p>		
<b>DONNEES FINANCIERES</b>			
BUDGET PRÉVISIONNEL 2017	<b>56.326 €</b>	RAPPEL BUDGET PRÉVISIONNEL 2016	<b>54.809 €</b>
MONTANT DEMANDÉ POUR 2017	<b>20.000 €</b>	MONTANT DEMANDÉ EN 2016	<b>20.000 €</b>
SUBVENTION 2017 PROPOSÉE	<b>20.000 €</b>	SUBVENTION ATTRIBUÉE EN 2016	<b>20.000 €</b>
TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2017	<b>35,51 %</b>	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2016	<b>36,49 %</b>

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

**DESCRIPTIF DE L'ACTION OU DE LA MANIFESTATION 2017**

**Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée**

1 exemplaire à compléter pour chaque manifestation organisée dans l'année  
Le total des montants demandés à la METROPOLE devra être égal au budget prévisionnel de l'association

**Observations statistiques - Prospectives et innovations - 2017**

\* Pour la Direction Culture, veuillez également compléter l'annexe fournie par le service.

Date de mise en œuvre prévue	Annuel 2017
Lieu(x) de réalisation	Tout le territoire du Pays d'Aix
Contenus et objectifs de l'action	Mise en place d'observations statistiques normalisées CNRS des associations de la CPA. Veille et renseignement des activités des grands acteurs associatifs et sociaux, locaux et nationaux
Public(s) ciblé(s)	(Fondations, entreprises, CESE...) destinés à l'innovation locale
Nombre de participants / exposants	
Nombre de spectateurs / visiteurs	
Durée de l'action	Annuel 2017
Entrées payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'entrée ..... €)
Inscriptions payantes	oui <input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> (montant de l'inscription ..... €)

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'ACTION OU MANIFESTATION 2017**

Remplir un exemplaire pour chaque action ou manifestation prévue dans l'année

**DÉPENSES = RECETTES** Ne pas indiquer les centimes d'euros

CHARGES	Montants	PRODUITS	Montants
<b>Charges spécifiques à l'action</b>	<b>2 300</b>	<b>Ressources propres</b>	<b>13 289</b>
Achats	1 022	Vente	
Prestations de services	/	Autres produits	
Matières et fournitures	639	Cotisations	
		<b>Subventions demandées :</b>	
<b>Services extérieurs</b>	<b>10 094</b>	Etat (à détailler) .....	
Locations	4 664	Région (s) CR-PACA .....	3 600
Entretien	1 469	Département (s) CD-13 .....	2 000
Assurances	639	Commune (s) Aix-en-Provence .....	16 147
		<b>Métropole Aix Marseille Provence (Total)</b>	
<b>Autres Services extérieurs</b>	<b>6 480</b>	<b>Territoire du Pays d'Aix</b>	<b>20 000</b>
Honoraires	1 508	Territoire Marseille Provence	
Publicité	564	Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	2 236	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile	
		Territoire Istres Ouest Provence	
<b>Charges de personnel</b>	<b>34 500</b>	<b>Territoire Pays de Martigues</b>	
Salaires bruts	30 411	Organismes sociaux (à détailler)	
Autres charges de personnel	4 089	.....	
		Fonds Européens	
<b>Autres frais généraux</b>	<b>2 249</b>	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
		Autres recettes attendues (à détailler)	
		.....	1 291
<b>TOTAL CHARGES :</b>	<b>56 236</b>	<b>TOTAL PRODUITS :</b>	<b>56 326</b>

Emplois des contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition (biens & prestations)	15 820	Prestations en nature	3 990
Personnel bénévole	3 990	Dons en nature	15 820
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>19 810</b>	<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>19 810</b>

**Obligatoire** : La subvention demandée à la METROPOLE de 20.000.€ représente ....36..... % du total des produits hors contributions volontaires. (Montant demandé / Total des produits) x 100

Fait à Aix-en-Provence. Cachet de l'Association :  
Le ..28.../..09.../..2016

PAYS D'AIX ASSOCIATIONS  
Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix  
Le Ligoures - pl. Romée de Villeneuve  
13 090 Aix en Provence  
04 42 17 97 00 - 04 42 17 97 09  
www.paysdaixassociations.org

9

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

**CONVENTION D'OBJECTIFS N° 2017/11**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**L'E.P.C.I. LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**  
**Territoire du Pays d'Aix**  
**8, place Jeanne d'Arc – CS 40868**  
**13626 AIX-EN-PROVENCE cédex 1**

représenté par **Monsieur Roger PELLENC, Vice-Président délégué**  
**Développement économique, Emploi, Formation et**  
**Insertion dûment habilité à signer la présente convention**  
**par délibération N° XXXX du 11 mai 2017**

ci-après désigné **« Le Pays d'Aix »**

**ET**

**l'Association PAYS D'AIX ASSOCIATIONS**  
**sièze Maison de la Vie Associative du Pays d'Aix**  
**« Le Ligourès » - Place Romée de Villeneuve**  
**13090 AIX-EN-PROVENCE**

représentée par **sa Présidente, Madame Patricia AUBANEL**

ci-après désignée **« l'association »**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le décret n° 2001-41 du 12 janvier 2001 fixant le montant en euros de la subvention reçue à partir duquel les associations sont soumises à certaines obligations,

VU le décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321,

VU la délibération n° 2010-A099 du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,

VU la demande de l'association enregistrée au guichet unique n° 074/075/076/077

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

VU la délibération n° XXX du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 mai 2017 autorisant le versement de la subvention attribuée à l'association pour la réalisation du programme d'actions faisant l'objet de la présente convention,

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule**

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la politique de subvention mise en place par la Métropole en faveur des acteurs associatifs qui contribuent au développement économique de son territoire.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet d'établir un cadre conventionnel entre le Pays d'Aix et l'association « Pays d'Aix Associations» et de fixer les obligations respectives des deux parties.

### **ARTICLE 2 : OBJET DE LA SUBVENTION**

Le Pays d'Aix s'engage à subventionner l'association « Pays d'Aix Associations » pour la réalisation du programme d'actions qu'elle met en œuvre, afin de soutenir, promouvoir et développer la vie associative en Pays d'Aix, articulé autour de 4 axes :

- 1) Organiser le salon annuel de la vie associative du Pays d'Aix, dénommé ASSOGORA
- 2) Accompagner les associations du Pays d'Aix
- 3) Communiquer sur l'activité des associations du Pays d'Aix
- 4) Gérer un observatoire statistique de la vie associative en Pays d'Aix

L'association s'engage, quant à elle, à mobiliser tous les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ces actions.

### **ARTICLE 3 : COUT DE L'ACTION ET PARTICIPATION DU PAYS D'AIX**

**Le coût total prévisionnel des projets objet de l'article 2 est d'un montant de 376.991 € pour la période couverte par la présente convention.**

**La participation du Pays d'Aix est d'un montant maximal de 152.000 €, soit 40,32 % du coût total prévisionnel :**

1) Organisation du Salon ASSOGORA	:	25.000 €
2) Accompagnement des associations du Pays d'Aix	:	52.000 €
3) Communication sur l'activité des associations du Pays d'Aix	:	55.000 €
4) Observatoire statistique de la vie associative en Pays d'Aix	:	20.000 €

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

Ce montant est prévisionnel dans la mesure où il peut varier en fonction des réalisations :

- Si le montant des dépenses afférentes à l'action conventionnée est supérieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix ne sera pas réévaluée.
- A contrario, s'il est inférieur au montant prévisionnel, la participation du Pays d'Aix sera recalculée au prorata des dépenses réelles justifiées sur le montant des dépenses prévisionnelles.

Seront prises en compte dans le cadre de la présente convention les dépenses réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 décembre 2017.

#### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT**

La participation du Pays d'Aix fera l'objet de deux versements :

- **Un acompte de 70 %** du montant prévisionnel de la subvention, après le vote de la délibération y afférente par le Conseil de Territoire du Pays d'Aix et la signature de la présente convention ;
- **Le solde**, après production :
  - du compte de résultat intermédiaire de chaque action, signé et certifié par le Président et le Trésorier de l'association.  
Ce compte de résultat sera établi dans la même forme que le budget prévisionnel de l'action. Il prendra en compte les recettes et les dépenses réelles afférentes à cette seule opération.
  - d'un bilan qualitatif et quantitatif de chaque action subventionnée,
  - des derniers bilan et compte de résultat du dernier exercice clôturé certifiés par un commissaire aux comptes ou un expert comptable.

Les versements seront effectués sur le compte n° 10278/07949/00027090040/15 ouvert auprès du Crédit Mutuel par l'association.

#### **ARTICLE 5 : CONTROLE ET SUIVI**

Six mois au plus tard après l'échéance de la convention, l'association s'engage à produire un bilan financier, qualitatif et quantitatif, attestant notamment la réalisation du plan de financement.

Si ce bilan final de l'action fait apparaître un trop-perçu du Pays d'Aix au regard des dépenses totales réalisées et du plan de financement, un titre de perception sera émis à l'encontre de l'association pour le reversement des sommes indûment perçues.

L'association s'engage à :

- ✓ produire sur simple demande du Pays d'Aix tout document justificatif des coûts réels encourus et effectivement payés, ainsi que tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation des actions subventionnées,

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017

- ✓ accepter le contrôle du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet ; ce contrôle pourra notamment porter sur les pièces justificatives des dépenses,
- ✓ reverser au Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année suivant celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

## **ARTICLE 6 : PUBLICITE - COMMUNICATION**

L'association s'engage à :

- ✓ apposer le logo de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix sur l'ensemble des supports de communication liés à la réalisation de l'opération visée à l'article 2 de la présente convention
- ✓ faire valoir la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aix dans l'ensemble de sa production de communication
- ✓ transmettre à la Métropole - Territoire du Pays d'Aix/Direction des Interventions Economiques un original ou une copie/photographie des supports de communication permettant d'établir la réalité de cette mise en valeur.

## **ARTICLE 7 : RESPONSABILITE**

Aucune action réalisée par l'association, qu'elle soit ou non visée au titre de la présente convention, ne pourra à quelque titre que ce soit, engager la responsabilité du Pays d'Aix.

Par ailleurs, pour réaliser les différentes actions objet de la présente convention, l'association devra être assurée civilement pour l'ensemble des dommages qui pourraient être causés du fait de ses interventions.

De manière générale, l'association devra se trouver en situation régulière au regard des organismes sociaux et fiscaux, ainsi que des dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale.

## ARTICLE 8 : REVERSEMENT, RESILIATION ET LITIGES

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle de l'opération, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par l'association de se soumettre aux contrôles, le versement de l'aide sera interrompu et le remboursement partiel ou total des sommes versées exigé.

Le remboursement des sommes versées sera notamment exigé, si les documents listés à l'article 5 ne sont pas produits **six mois au plus tard après l'échéance de la convention**, ou s'il s'avère après un contrôle d'une instance communautaire, que les pièces justificatives produites par l'association sont non fondées.

L'association qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Elle s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

En cas de contentieux portant sur l'application des termes de la convention, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Marseille territorialement compétent.

## **ARTICLE 9 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et se termine le 31 décembre 2017.

Fait à Aix-en-Provence, le  
en deux exemplaires originaux.

En application de la délibération  
N° XXXX  
du Conseil de Territoire du 11 mai 2017

**Pour le Pays d'Aix**

**Roger PELLENC**  
**Vice-Président délégué**  
**Développement économique, Emploi,**  
**Formation et Insertion**

**Pour l'association**  
**Pays d'Aix Associations**

**Patricia AUBANEL**  
**Présidente**

**OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Attribution de subvention à l'association Pays d'Aix Associations - Approbation d'une convention**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170511-2017\_CT2\_225-  
DE  
Date de télétransmission : 29/05/2017  
Date de réception préfecture : 29/05/2017